

MINUTES OF THE MEETING

DATE: 31/05/2021

HOURS: 15h30-17h30

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
1. Approval agenda and report		
1.1 Report Previous meeting (<i>approval</i>)		<ul style="list-style-type: none"> • Rapport approuvé
1.2 Agenda (<i>approval</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Point camp jeunesse reporté au jeudi 03/06 - Point marins sera abordé en même temps que le point 3.2 lié à la safe list. 	<ul style="list-style-type: none"> • Agenda approuvé
1.3 RMG Dashboard (<i>information</i>)		
2. Situation overview (information)		
2.1 Epidemiological overview (<i>information – Sciensano</i>)		
2.2 Concerns about planned and future relaxations (<i>discussion</i>)	<p>Au vu des nombreux assouplissements prévus, notamment les mesures du 8-9 juin et la disparition prochaine de notion de 'contact câlin', le président RMG suggère que le RMG exprime sa préoccupation à ce sujet. Il existe encore une importante circulation virale et en relâchant trop rapidement durant la campagne de vaccination, le risque de flambées ne fera qu'augmenter. En outre, un assouplissement trop rapide des règles, en particulier celles qui ont un impact direct sur le maintien d'une distance physique (par exemple l'abandon du concept de contact câlin), entraînera très probablement un moindre respect des autres règles de protection (par exemple un port du masque correct, les contacts, etc.). Étant donné qu'un comportement irresponsable met également en danger les autres, faire peser une trop grande responsabilité sur le citoyen individuel (dont on sait</p>	<p>Le RMG souhaite exprimer son inquiétude quant aux assouplissements à venir.</p> <p>Le RMG comprend la nécessité de passer tout doucement d'une gestion de crise à une gestion des risques. Cependant, le RMG souligne que les expériences précédentes de cette crise ont montré que tous les citoyens ne font pas preuve du même degré de comportement responsable espéré, mettant ainsi en danger non seulement eux-mêmes mais aussi les autres.</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>qu'elle n'est pas toujours optimale) implique un risque non-souhaitable. C'est la responsabilité du RMG d'avertir et de faire part de ses préoccupations quant au rythme rapide de ces assouplissements.</p> <p>Une partie de la population suit correctement les mesures en place, mais ce n'est pas le cas de tous. Cet aspect doit être pris en compte puisque cela constitue un risque, tant pour les personnes qui ne respectent pas les règles en vigueur que pour ceux qui les entourent. Pourquoi ne pas attendre que le taux de vaccination ait augmenté ?</p> <p>Quoiqu'il arrive il faudra continuer à suivre de près l'évolution de la situation. Il est nécessaire de remettre les choses en perspective et d'insister sur le fait que la responsabilité personnelle est liée au collectif (le risque de contaminer autrui demeure).</p> <p>Il est crucial de cadrer ces initiatives (ex. : notion de distanciation sociale à partir du 9 juin).</p> <p>Le RMG attire l'attention sur le fait qu'on doit rester suffisamment prudent et ne pas ouvrir les vannes trop rapidement dans ce passage d'une gestion de cris à une gestion des risques. Les assouplissements de cet été ne doivent pas hypothéquer la rentrée de septembre, notamment pour les jeunes/enfants.</p> <p>Il est intéressant de rappeler que les dispenses et assouplissements, ne sont valables que pour les personnes qui ne présentent pas de symptômes et de bien faire cette distinction entre les symptomatiques/asymptomatiques au niveau communicationnel (ex. : réexpliquer pourquoi quand on est malade il ne faut pas retourner au travail/à l'école). On se trouve à un tournant de l'épidémie, il est donc d'autant plus important d'effectuer les bons choix.</p>	<p>Face aux nombreux assouplissements prévus dans les semaines et mois à venir, notamment la disparition de la notion de " contact câlin ", le RMG souhaite attirer l'attention sur la rentrée scolaire de septembre et sur le fait que les assouplissements prévus ne doivent pas la compromettre.</p> <p>Une communication est également nécessaire, en accordant l'attention nécessaire au "pourquoi", pour rappeler que les relâchements ne s'appliquent qu'aux personnes asymptomatiques. Les personnes symptomatiques doivent continuer à se faire tester (PCR) et à s'isoler dans l'attente du résultat. Les contacts à haut risque doivent également se faire tester et observer une quarantaine en fonction des indications du Médecin Inspecteur d'Hygiène. Il convient également d'insister de manière adéquate sur le fait que nous nous trouvons à un tournant de l'épidémie : soit nous poursuivons nos efforts et la situation épidémiologique s'améliore, soit nous nous relâchons trop vite et nous assisterons à nouveau à une augmentation du nombre de cas.</p>
<p>3. Prevention</p>		

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
<p>3.1. Request to address residential and non-residential 'summer camps' (<i>discussion - ONE</i>)</p>	<p>Compte tenu de l'urgence du point 3.2 (IMC et OCC cette semaine), le RMG accepte de considérer ce point comme prioritaire lors de la prochaine réunion (03/06/2021).</p>	<p>Le point est déplacé à jeudi, où il sera traité en priorité.</p>
<p>3.2. Generic procedure related to the "safe list of countries in the context of VOC with escape mutant (<i>validation – FPS Public health</i>)</p>	<p>Le service Relations internationales du SPF Santé publique (IBRI) a présenté une proposition du Conseil de l'Union européenne concernant des restrictions temporaires sur les voyages non essentiels vers l'UE et la possibilité de lever ces restrictions. Cette proposition vise à une approche plus harmonisée entre les différents États membres de l'UE en ce qui concerne les mesures destinées aux voyageurs dans le cadre du certificat COVID numérique européen. Compte tenu des conflits possibles avec la procédure générique vis-à-vis des pays présentant un risque accru de VOC, le RMG étudie également la note précitée dans le contexte de cette procédure générique.</p> <p>Le Conseil a basé ces recommandations sur l'avis précédent relatif aux codes de couleur et met déjà en œuvre l'utilisation du <i>certificat COVID numérique</i> (DCC). Les États membres sont libres de fournir un feedback, après quoi une nouvelle discussion aura lieu au niveau européen. En définitive, les États membres restent responsables au niveau national de la transposition ou non de ces recommandations dans leurs législations et procédures respectives.</p> <p>IBRI a présenté les principaux changements après quoi le RMG s'est positionné ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le RMG approuve la modification des seuils dans le contexte des codes de couleur. <ul style="list-style-type: none"> o Orange (50 → 75/100.000 cumm 14d) o Rouge (50 → 75/100.000 cumm 14d) - Le RMG marque son accord sur un test pour les voyageurs provenant d'une zone orange. Il note qu'un test PCR est préférable. Dans le cas d'une RAT, 24h sont recommandées (au lieu de 48h). Le RMG demande en outre de vérifier qui choisit/décide quel test est administré (citoyen ou État). 	<p>Le RMG a pris note du projet de texte relatif à la recommandation 2020/1475 de l'UE dans lequel les recommandations proposées par la Commission européenne sont formulées.</p> <p>Ci-dessous un aperçu de la position du RMG par rapport à ces recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le RMG approuve la modification des seuils par rapport aux codes de couleur. <ul style="list-style-type: none"> o Orange (50 → 75/100.000 cumm 14j) o Rouge (50 → 75/100.000 cumm 14j) - Le RMG est d'accord avec un test pour les voyageurs provenant d'une zone orange. Il note qu'un test PCR est préférable. Dans le cas d'un RAT, un délai de 24h est recommandé (au lieu de 48h). - Concernant les zones rouges et grises, le RMG préconise de maintenir le dépistage des personnes entièrement vaccinées. Le RMG préconise le maintien de la quarantaine et le test PCR aux jours 1 et 7 pour les personnes non vaccinées. - Le RMG souligne la nécessité d'une vaccination complète. - Le RMG demande également des critères clairs pour la délimitation des zones VOC/VOI. Cela devrait être inclus dans les codes couleur d'ECDC.

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<ul style="list-style-type: none"> - En ce qui concerne les zones rouges et grises, le RMG préconise de maintenir le dépistage des personnes entièrement vaccinées. Le RMG préconise le maintien de la quarantaine et le test PCR le 1er et le 7e jour pour les personnes non vaccinées. - Le RMG souligne la nécessité d'une vaccination complète (ce n'est que dans le cas de personnes ayant déjà été infectées que l'administration d'une dose pourrait être considérée comme un booster). - Le RMG insiste également sur des critères clairs pour délimiter les zones VOC/VOI. Cela doit figurer dans les codes de couleur de l'ECDC. Le RMG renvoie à titre d'exemple à sa note relative à la procédure générique, ainsi qu'aux critères émis par le RAG dans le cadre de la « safe list ». - Le RMG souhaite maintenir une période d'immunité de 90 jours après une infection précédente (au lieu des 180 jours proposés). - Pour les zones rouge foncé et VOC/VOI (au sein de l'UE), le RMG a accepté d'imposer une quarantaine et des tests pour les personnes vaccinées et non vaccinées. - Outre le trafic transfrontalier quotidien, le trafic transfrontalier hebdomadaire devrait également être inclus dans l'article 19, point d). <p>Sciensano note que bon nombre de ces points ont déjà été consignés et validés par le RMG. Les membres du RMG préconisent de respecter au mieux ces avis et recommandations du RAG, mais aussi de prendre en compte les aspects non scientifiques et sociétaux.</p> <p>Plusieurs membres du RMG ont exprimé leurs réserves quant aux mesures de dépistage et de quarantaine pour les voyageurs en provenance des zones rouges, car elles pourraient être ressenties comme disproportionnellement « strictes » dans un contexte plus large d'assouplissements. Cependant, des voix s'élèvent pour répéter que le RMG a toujours agi sur la base d'un principe de prudence et que cela</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le RMG souhaite le maintien d'une période d'immunité de 90 jours après une infection antérieure. - Pour les zones rouge foncé et VOC/VOI (au sein de l'UE), le RMG a accepté l'imposition d'une quarantaine et le prélèvement de tests pour les personnes vaccinées et non vaccinées. <p>En réponse aux préoccupations concernant le taux élevé d'infection dans le secteur maritime, le RMG propose de revoir les exemptions actuellement applicables à ce secteur. Le RMG préconise que les marins qui arrivent en Belgique en provenance d'un pays où la circulation des VOC/VOI est élevée soient soumis à une quarantaine et à des tests avant d'embarquer.</p> <p>Le RMG a validé la note sur la procédure générique concernant la liste de sécurité, en tenant compte du feedback de Sciensano.</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>s'applique y compris dans ce contexte, étant donné la possible circulation (croissante) de VOC avec <i>immune escape</i> et les arrivées en provenance d'autres zones. Étant donné que le déploiement de la vaccination est toujours en cours et que la protection apportée par la vaccination (bien que présumée bénéfique pour limiter la transmission) est incomplète, il est crucial de maintenir la propagation des VOC à échappement immunitaire aussi longtemps et aussi efficacement que possible ; ceci est d'autant plus vrai à la lumière des assouplissements possibles à venir et du risque connexe de réduire le respect des mesures restantes.</p> <p>En outre, les aspects opérationnels d'un test pour les voyageurs doivent également être pris en compte (cf. capacité de test et d'échantillonnage). Toutefois, on s'attend à ce que la plupart des pays de l'UE soient classés "orange" d'ici les vacances. Le dossier de capacité de test pour les voyageurs est en cours de préparation par la TF Testing et le Commissariat.</p> <p>Enfin, les membres du RMG rappellent que les marins représentent un risque, car ils peuvent échapper relativement facilement aux mesures préventives en place (grâce aux exemptions à l'interdiction de voyager déterminées par l'OCC). Cette catégorie du secteur des transports présente un nombre relativement élevé d'infections, ce qui amène le RMG à conclure qu'une révision des exemptions applicables est nécessaire. Le RMG invite donc l'OCC à reconsidérer ces exceptions dans la mesure du possible.</p> <p>Le RMG valide également la note relative à la procédure générique concernant la mise en place d'une liste de pays « sûrs » pour lesquels, selon les règles applicables, des exemptions de la quarantaine et des tests peuvent être accordées pour les voyageurs.</p>	
<p>3.3. Updated RMG note on ventilation norms in health care facilities (<i>validation – FPS Public health</i>)</p>	<p>Lors de la dernière Préparatoire, des remarques ont été faites concernant le manque de clarté de la note RMG sur les normes de ventilations en vigueur dans les institutions de soins. Celle-ci a donc été légèrement adaptée au niveau de sa forme mais pas de son contenu.</p>	

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>Le RMG répète ce qui avait été décidé début février. A l'époque il lui avait été demandé de choisir entre conserver les normes existantes (900 et 1200 ppm) ou suivre l'avis du Conseil Supérieur de la Santé (800ppm).</p> <p>Le RMG s'était prononcé en faveur du maintien de l'application des normes existantes (9000 ou 1200 ppm) tout en considérant le seuil de 800ppm comme une valeur signal à partir de laquelle on peut déjà commencer à prendre certaines mesures préventives.</p>	
4. Surveillance and detection		
5. Health care		
6. Stocks and shortages		
7. Communication		
8. International		
8.1. "Safe Travel Corridor" (discussion – FPS public health)		
9. Date next meeting / agenda (approval)		La prochaine réunion aura lieu le jeudi 06/05/2021 de 16h à 18h.
10. AOB		

Participation list

Last Name	First Name	Organization	Email
Alen	Victor (RMG Support)	FOD Volksgezondheid	victor.alen@health.fgov.be
Bouton	Brigitte	AViQ	brigitte.bouton@aviq.be
Callens	Michiel	Vlaanderen	michiel.callens@vlaanderen.be
Denauw	Frederic	International Relationship	frederic.denauw@health.fgov.be
De Raedt	Lieven	International Relationship	lieven.deraedt@health.fgov.be
Deschutter	Iris	Vlaanderen	iris.deschutter@vlaanderen.be
Detaille	Emilie	Cabinet Morreale	emilie.detaille@gov.wallonie.be
Gijs	Geert	Commissariat	Geert.Gijs@commissariat.fed.be
Henry	Anne-Claire	Fédération Wallonie Bruxelles	anne-claire.henry@one.be
Kalimira	Nyota (RMG Support)	FOD Volksgezondheid	nyota.kalimira@health.fgov.be
Pardon	Paul (RMG voorzitter)	FOD Volksgezondheid (Voorzitter RMG)	paul.pardon@health.fgov.be
van de Konijnenburg	Cecile	FOD Volksgezondheid	cecile.vandekonijnenburg@health.fgov.be
Van Gucht	Steven	Sciensano	steven.vangucht@sciensano.be
Lernout	Tinne	Sciensano	Tinne.Lernout@sciensano.be